

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015

Présents : CHABERT Bernard, BERNARD Jean-Pierre, BRETTHONNIER Anthony, BRUYERE René, LABE Jean-Paul, MAGNIN Antoine, OBLETTE Jean-Luc, PION Irène, PLUCHOT Sylvette, RORY Dominique, TEISSIER Françoise.

Absent : FAURE Patrice,

Excusés : CHAZELLE Gilbert (pouvoir à CHABERT Bernard), MOUTINHO Virginie (pouvoir à CHABERT Bernard)

Secrétaire de séance : RORY Dominique

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2015, à l'unanimité des présents,

Projet EPORA

Dans le cadre de la réalisation du projet porté par EPORA, Monsieur le Maire présente au Conseil le texte de trois délibérations destinées à faciliter la mise en œuvre des opérations visant à réaliser ce projet :

- **Institution du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune : délibération n° 2015/072**

- **Délégation exécutoire déléguant au représentant de la Commune l'exercice du droit de préemption urbain (délibération n° 2015/073) et subdélégation du droit de préemption urbain de la commune à l'EPORA (délibération n° 2015/074)**, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, en vertu de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Ouï Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces délibérations.

Projet de fusion des Communautés de communes : délibération n° 2015/075

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, dans sa délibération du 20 novembre 2015, s'est prononcé CONTRE le schéma départemental proposé par le Préfet de la Loire.

Monsieur le Maire présente le projet alternatif « Loire et Monts Communauté », fusion des communautés de communes de Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé, du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) et de Balbigny. Ce projet a été réalisé par des élus des 4 communautés de communes, qui souhaitent se regrouper dans une seule entité

Considérant que « Loire et Monts Communauté » :

- Est née d'une volonté partagée de travailler ensemble et construite dans la concertation.
- Se place résolument dans le contexte d'une « nouvelle donne administrative et financière ».
- Présente une réelle cohérence spatiale, sociale, et économique.
- S'appuie sur un développement équilibré de ce territoire rural au cœur du département de la Loire et de la grande région Auvergne/Rhône-Alpes.
- Répond aux exigences et objectifs de la loi NOTRe, tant au niveau de la population regroupée au sein de la future entité (35 000 habitants) qu'en termes de capacité technique et financière à assumer les compétences dévolues par la loi et de perspectives de rationalisation du nombre de syndicats.

- Se développe sur une gouvernance qui place la vie des populations et des communes comme finalité.
- S'appuie sur les forces vives présentes et les partenaires, en recherchant les nécessaires complémentarités.
- Se fonde sur une coopération existante et à conforter, riche d'une vision plurielle, basée sur l'ouverture, la solidarité et le respect mutuel.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Loire de prendre en considération le projet « Loire et Monts Communauté » : schéma permettant de répondre à l'ensemble des ambitions portées par leurs élus dans l'intérêt de leurs populations et conforme aux exigences de la loi NOTRe.

Travaux d'accessibilité et de rénovation dans l'école : délibération n° 2015/076

Dominique RORY présente l'ensemble des travaux à réaliser dans l'école. Les travaux d'accessibilité sont estimés à 29 070 € HT, la réfection des salles de classes (incluant le mobilier) à 76 350€ HT, la réfection du bâtiment sanitaire à 10 000€ HT, la fermeture de l'enceinte scolaire à 4 580€ HT. Le montant des travaux est estimé globalement à 120 000 € HT (soit 144 000 € TTC).

Les travaux d'accessibilité et la réfection d'une salle de classe -ainsi que la pose d'une porte et l'installation d'une cloison pour fermeture du hall d'entrée- seront réalisés dès 2016.

Pour le financement de l'ensemble des travaux, seront sollicitées des aides financières de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du Conseil général, et la commune aura recours à l'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- approuve ce projet qui sera inscrit dans la section du budget primitif investissements 2016
- et autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat, au titre de la DETR et du Conseil général.

Aménagement d'un garage dans le bâtiment annexe à la mairie : délibération n° 2015/077

Pour remplacer l'actuel entrepôt communal qui devra être démoli (projet EPORA), il est prévu d'utiliser les locaux appartenant à la commune situés à côté du bâtiment de la mairie sur la parcelle N°A 588, aux fins de stockage du matériel et de garage pour le tracteur et les équipements roulants.

Afin de pouvoir utiliser ce local, il convient, en premier lieu, d'aménager un accès. Les travaux d'ouverture dans le mur porteur et la pose d'une porte de garage représentent une dépense prévisionnelle d'un montant de 7 700,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet qui sera inscrit dans la section du budget primitif investissements 2016.

Budget Eau Assainissement – Décision modificative n°2 : délibération n° 2015/078

Augmentation imprévue de la consommation en eau potable facturée par le syndicat de La bombarde. En conséquence, il convient de réajuster les crédits sur le budget primitif 2015. Il est proposé les modifications suivantes :

En dépenses de fonctionnement, augmentation de crédits de 7 000,00 € au compte 605 (achats d'eau), et diminution du même montant au compte 023 (virement à la section d'investissement) ;

En section d'investissement, diminution de recettes de 7 000,00 € au compte 021 (immobilisations corporelles), et diminution correspondante en dépenses au compte 2158 (autres installations, matériels).

Décision adoptée à l'unanimité.

Convention « chantiers éducatifs » avec la mairie de St-Marcel de Félines, pour l'année 2015 : délibération n° 2015/079

La Commune de St-Marcel de Félines a contracté une convention dite « Chantiers éducatifs » avec le Département de la Loire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire et l'Association SESAME afin de permettre la réinsertion de jeunes en difficulté.

Ces chantiers éducatifs représentent, en 2015, un total de 114 heures de travail, réparties pour moitié entre les communes de Saint Marcel de Félines et de Saint-Jodard.

Les 57 heures dévolues à Saint Jodard sont habituellement utilisées pour le montage et démontage de chapiteaux à l'occasion des manifestations festives dans la commune ainsi que pour des travaux de débroussaillage. Ces heures sont refacturées par la commune de Saint Marcel de Félines à la commune de Saint-Jodard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de renouveler pour l'année 2015 la convention de refacturation des prestations « Chantiers éducatifs » avec la mairie de Saint-Marcel de Félines,
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.